

Q - Est-ce que la pêche sera seulement le samedi pour cette espèce ?

R - Ouverte tous les jours, la gestion faunique des lacsensemencés est de type *Put and Take*.

Q - Est-ce qu'il sera possible après un certain temps de réintroduire la truite mouchetée et redonner au lac sa vraie nature ?

R - Oui, après quelques générations sans ajout de Moulac, l'omble de fontaine reprendra le dessus et la truite Moulac disparaîtra tranquillement.

Q - Quelle longueur aura la truite Moulac lors de l'ensemencement ?

R - La longueur est entre 3 à 6 pouces.

Q - Est-il possible d'introduire plutôt la truite Arc-en-ciel ?

R - L'arc-en-ciel est interdite par le Ministère à l'ouest du St-Mauricie, donc interdite sur notre territoire.

Q - Est-ce qu'il est facile de différencier l'omble de fontaine de l'omble Moulac ?

R - Il n'est pas toujours facile d'identifier les 2 espèces pour les débutants mais le meilleur moyen est de regarder la queue. Si le poisson a une queue fourchue comme la truite Grise, ce sera une truite Moulac alors que l'Omble de fontaine a une queue presque droite.

Q - Les coûts sont-ils avantageux comparativement à la truite mouchetée ?

R - Oui, le rapport grosseur/vitesse de croissance est hyper avantageux pour les pêcheurs (presque le double de l'omble de fontaine), mais comme tout ensemencement il faut un bon habitat correspondant aux besoins de l'espèce pour avoir les meilleurs résultats.

Q - Ce projet inclut-il l'aménagement de lac avec quota afin de rendre la pêche plus pérenne et de ne pas avoir recours à des ensemencements annuels ?

R - Pour le quota général de plan d'eau, le lac ne fermera pas car nous considérons que la truite Moulac ne se reproduira pas. De plus, le type de gestion est *Put and Take*, ce qui veut dire que tout ce qui est déposé dans le lac doit ressortir par les pêcheurs. Il n'y aura pas de quota sur les plans d'eau de Moulac, donc le lac ne fermera pas sauf à la fin de la saison standard de pêche.

Q - Est-ce qu'il sera possible d'augmenter le quota ?

R - Non, le quota journalier est comme celui de la truite Grise imposé par le ministère (2 par jour).

Q - Le budget d'ensemencement sera-t-il augmenter afin de maintenir le niveau actuel d'ensemencement de l'omble de fontaine ?

R - L'enveloppe globale est la même mais nous cherchons à maximiser le retour sur les investissements. Actuellement, certains lacsensemencés ont un taux de retour inférieur à 10%. Ce qui veut dire qu'officiellement nous avons 90% des poissons qui sont déposés dans le lac qui ne sont pas récoltés par les pêcheurs.

Q - Est-ce qu'elle se reproduit ?

R - Nous la considérons non-reproductrice.

Q - Le projet d'ensemencement est-il prévu pour cette année ?

R - Le budget d'ensemencement est prévu annuellement en début d'année par le conseil d'administration et les lacs sont analysés par le comité faune et adopté par le conseil.

Q - Est-ce qu'il pourrait aider à diminuer la population du poisson blanc ?

R - Oui, la truite Moulac s'alimente principalement de petits poissons qui compétitionne avec l'omble de fontaine.

Q - La croissance ressemble à quoi ?

R - La croissance est super rapide, presque le double comparativement à l'omble de fontaine

Q - Est-ce que cela implique que l'ensemencement d'autres espèces sera abandonné ?

R - Non, qu'il y ait Moulac ou pas, il y a une révision des plans d'eau qui sont ensemencé dû au très faible taux de réussite de certains plans d'eau ou aux manques de déclarations des pêcheurs ou aux fausses déclarations faites par les pêcheurs.

Q - Peut-il cohabiter dans un lac ou il y a déjà du brochet ?

R - Oui, mais le rendement en cohabitation avec cette espèce semble diminuer de beaucoup donc moins rentable.

Q - Est-ce qu'il y aura de l'ensemencement dans plusieurs lacs ?

R - Oui, mais il a été très difficile de trouver des habitats préférentiels adéquats pour l'espèce et d'assurer un bon retour sur l'investissement. Donc, 3 lacs ont été sélectionnés : Ariane, Kanicto Sakiwok et Pinotte.

Q - Quelle période pour l'ensemencement ?

R - L'ensemencement se fait en automne afin que les poissons grossissent avant l'ouverture de la pêche et que les conditions d'ensemencement soient meilleures grâce à une bonne température d'eau.

Q - Pouvons-nous ensemer du doré?

R - Oui et non, nous n'avons pratiquement pas d'habitat préférentiel idéal pour le Doré sur notre ZEC. Le coût des ensemencements est très dispendieux. (Voir lien)

Q - Combien de Moulacs seront ensemencés ?

R - Nous calculons environs 225 poissons par hectare.

Q - Peut-elle causer le déclin des espèces indigènes ou d'autres espèces (le Touladi, le Doré, etc.) ?

R - Nous n'ensemencions pas dans des lacs où il y a des espèces sensibles tel que le Touladi ou le Doré et nous la considérons non-reproductive.

Q - Est-ce qu'elle consomme davantage de proies au détriment d'autres espèces carnivores?

R - Oui (voir lien)

Q - Quel poids peut atteindre cette espèce de poisson ?

R - À sa 2e année de vie est fait en moyenne 30 cm... record ontarien 9,4 kg

À noter que ces questions nous ont été adressées par les participants lors du sondage effectué au début de l'été 2024.

ATTENTION

Le premier ensemblement a été effectué cet automne et les lacs seront fermés la saison prochaine afin de permettre au poisson d'atteindre une grosseur et un poids intéressant.

Pour avoir plus d'information sur l'omble Moulac et vos interrogations, consultez les liens suivants :

<https://mffp.gouv.qc.ca/jeunesse/peche-omble-moulac/>

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/faune/documents/ensemencement/outils/GM_aide-ensemencement_omble-moulac.pdf

https://mffp.gouv.qc.ca/documents/faune/RA_performance-omble-moulac.pdf

https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/faune/documents/ensemencement/outils/GM_aide-ensemencement_dore-jaune.pdf

